

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 février 2025  
**N°004/10-02-2025**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 25

Absent : 2  
Procurations : 2

Date de convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CÉLIÉ, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Régis MORVAN, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Monsieur Thomas GERACI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES  
Monsieur François ROUMANOS donne procuration à Monsieur Nicolas LEFEUVRE

**Absents :**

Marie-Louise WATTELIER  
Najat MOGHEL

**Secrétaire de séance :**

Jean-Pierre OLIVARES

**AFFAIRE N°4**

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Demande de subventions auprès de la Préfecture de l'Hérault au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025, auprès du Conseil Régional Occitanie au titre de l'Aide aux équipements culturels et patrimoniaux structurants et à Montpellier Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours 2025 pour réhabilitation des granges en salle de spectacle – Approbation et autorisation de signature**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Frédéric WOILLET, Adjoint délégué à la culture et aux équipements culturels, expose :

La commune s'engage à créer un espace culturel dans les granges de l'ancien hôtel de ville de Grabels. Cet espace d'environ 120 places assises doit répondre aux objectifs d'une salle de spectacle contemporaine avec espace scénique et équipement adaptés à la production et la diffusion de spectacle, la tenue de conférence et tout évènements culturels pour la vie communale.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 530 650 € hors taxes.

La Commune compte déposer des dossiers :

- de demande de subvention d'un montant de 320 000 € auprès de la Préfecture de l'Hérault au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025,
- de demande de subvention d'un montant de 320.000 € auprès du Conseil Régional d'Occitanie au titre de l'aide aux équipements culturels et patrimoniaux structurants,
- de demande de subvention d'un montant de 400 000 € à Montpellier Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours aux communes 2025 .

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à la majorité, 22 voix pour et 7 voix contre** (N. ANSIDEÏ, P. HEYMES, F. MARCHETTI, N. LEFEUVRE, T. GERACI, F. ROUMANOS, R. MORVAN) :

- Autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer une demande de subvention de 320 000 € pour le cofinancement de l'opération, auprès de la Préfecture de l'Hérault au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer une demande de subvention de 320 000 € pour le cofinancement de l'opération, auprès du Conseil Régional Occitanie au titre de l'aide aux équipements culturels et patrimoniaux structurants.
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer une demande de subvention de 400 000 € pour le cofinancement de l'opération, auprès de Montpellier Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours aux communes 2025.
- Charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet